



Quoi de 9?

Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola
Édition mai/juin 2021

1 St-Jean Baptiste source : Organisation des loisirs de St-Ignace

L'Organisation des Loisirs organisera la Fête nationale du Québec le 24 juin tout en respectant les directives de la Santé publique et du Gouvernement du Québec. Cette fête Tissées Serrées aura tout son sens en cette autre année de pandémie. L'organisation de la Fête nationale du Québec est possible grâce au soutien indéfectible de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola et de la Caisse Desjardins de d'Autray.

Un feuillet comprenant l'horaire des festivités sera envoyé ultérieurement par la poste. Vous pouvez également nous suivre sur la page Facebook des Loisirs.

De plus, une prévente pour la fameuse gibelotte des Îles aura lieu cette année. Pour réserver votre plat de gibelotte ou toutes autres informations, veuillez contacter Louis-Vincent Barthe au 450-271-6128 ou lvbarthe@hotmail.com ou Véronique Boucher au 450-803-0677 ou vero_boucher4@hotmail.com

2 Rapport du maire source : Roxane Lemay

Comme mentionné à l'article 176.2.2 du Code municipal : « Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. » Le rapport du maire ainsi que celui du vérificateur seront donc déposés à l'assemblée du 1^{er} juin 2021 et seront disponibles pour les citoyens sur le site web et au bureau municipal.

3 Nouveau règlement source : Roxane Lemay

523-2020 règlement amendant le règlement de zonage 237 afin de régler les normes sur les stations-service et postes de ravitaillement

4 Horaire d'été du bureau municipal source : Roxane Lemay

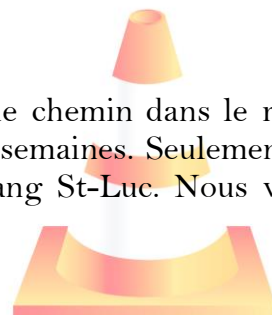
La municipalité tient à vous aviser que le bureau changera ces heures d'ouvertures pour la saison estivale, soit du 21 juin au 8 octobre 2021. L'horaire sera de 8h à 12h et de 13h à 17h du lundi au jeudi et de **8h à 12h le vendredi**. Si vous avez une urgence, vous pourrez contacter Alexandre Valois au 450-803-7347 ou le maire au 450-421-6370.

5 Distribution de compost et arbres aux citoyens source : Roxane Lemay

La municipalité offrira du **compost gratuitement aux citoyens** à partir du 22 mai jusqu'à épuisement en face du bureau municipal. Étant donné que la distribution du compost n'a pas eu lieu en 2020 dû à la crise sanitaire, nous avons eu l'opportunité de reporter la quantité à cette année. Le compost distribué proviendra donc de la matière récoltée en 2019 et 2020 pour un total de 69.16 tonnes. Les citoyens doivent apporter leur propre sac ou leur chaudière ainsi que leur pelle pour récolter le compost. La municipalité désire offrir du compost à la majorité des citoyens, donc il y aura une gestion de la distribution afin de donner la chance à un grand nombre de personnes d'avoir leur part. Les mesures sanitaires seront en vigueur donc nous vous demandons d'avoir un masque et de respecter la distanciation sociale. Par le fait même, la municipalité distribuera gratuitement des arbres aux citoyens (maximum de 2 par personne) afin de reboiser les terrains privés des citoyens.

6 Travaux rang St-Isidore source : Roxane Lemay

Nous désirons vous informer qu'il y aura des travaux de rehaussement de chemin dans le rang St-Isidore à partir du 10 mai 2021, et ce, pour une durée estimée de quatre semaines. Seulement la circulation locale sera autorisée dans le secteur. Le détour s'effectuera par le rang St-Luc. Nous vous remercions de votre compréhension et nous excusons des inconvénients encourus.



7 Abri d'auto temporaire source : Roxane Lemay

Les abris d'auto temporaires et les abris pour entreposage sur les terrains pour usage résidentiel étaient permis jusqu'au 30 avril 2021 inclusivement. Si votre abri est encore en place, veuillez le démonter le plus rapidement possible afin de ne pas créer de démarches supplémentaires. Avis aux récidivistes qui tardent à enlever leurs abris: il se pourrait qu'une amende vous soit immédiatement envoyée si vous êtes en infraction pour une deuxième année consécutive.

8 Arbres et branches Source : Roxane Lemay

Selon le règlement #498-2019 alinéa 2 de l'article 3.18 « La municipalité est autorisée à procéder sur le champ aux travaux d'élagage, d'émondage ou d'abattage requis pour sécuriser la voie publique en cas d'urgence et lorsqu'un empiètement, tel que visé au 2^e paragraphe de l'article 3.3, constitue un risque imminent pour les usagers d'une voie publique, et ce, aux frais de toute personne qui ne se conforme pas au 2^e paragraphe de l'article 3.3 du présent règlement ». En résumé, la municipalité pourra procéder aux travaux requis aux frais du propriétaire de l'arbre si ce dernier ne les effectue pas. **Nous vous demandons donc de faire l'entretien de vos arbres, y compris leurs branches et de couper ceux qui sont dangereux ou qui risque de causer des dégâts.**

9 Loisirs & Sports source : Roxane Lemay

Bibliothèque Réouverture de la bibliothèque les mardis, jeudis et vendredi de 18h30 à 20h. Les normes sanitaires s'appliquent en tout temps.

Tennis Il est temps de renouveler votre inscription. Présentez-vous à la municipalité pour payer votre renouvellement. Des cours de tennis pour adultes pourraient être disponibles : donnez votre nom à madame Manon Guertin en téléphonant au 450-836-6128 ou au bureau municipal. De plus, monsieur Dominic Ethier est disposé à offrir des cours de tennis aux enfants; pour plus d'information, téléphonez au 450-836-1936. Les cours sont conditionnels aux normes sanitaires en vigueur.

Softball senior Pour les hommes âgés de plus de 17 ans intéressés à jouer à la balle-molle ou pour toutes autres informations, veuillez contacter Louis-Vincent Barthe au 450-271-6128 (lvbarthe@hotmail.com) ou Tommy Grégoire au 450-803-6429 (tommy.gregoire@gmail.com). Les parties auront lieu les lundis et jeudis à 19h30 et 21h. La saison débutera en fonction des directives de la Santé publique et du Gouvernement du Québec.

Soccer Le conseil municipal rembourse 50% des frais d'inscriptions du soccer extérieur organisé par Berthierville. Vous devez tout simplement apporter votre facture au bureau municipal. L'administration attendra l'autorisation de la Santé publique et de l'Association de Soccer Berthierville avant d'émettre les remboursements. Si le gouvernement accepte et que l'Association de soccer réalise officiellement l'activité, la municipalité remboursera par chèque les parents qui nous auront transmis leurs factures.

*** **Permis obligatoire pour les feux en plein air et les feux d'artifice.** Veuillez contacter Geneviève Massé, agente à l'administration au 450-836-7007, poste 2510 afin de faire votre demande par téléphone.***

Félicitations à Louis-Vincent Barthe, officier de navigation sur les navires de la marine marchande, pour la publication de son livre *Les chroniques d'un marin*. Ce livre est un recueil de chroniques maritimes écrites entre 2010 et 2014 qui relatent avec verve et humour les péripéties d'un marin naviguant à bord des navires de la Garde côtière canadienne et de la marine marchande. On se retrouve à fendre les flots du fleuve Mackenzie, de la côte est du Canada, du fleuve Saint-Laurent et du bassin des Grands Lacs. Le conseil municipal est fier de votre œuvre et vous souhaite bonne chance pour vos futurs projets. Vous pouvez contacter M. Barthe par téléphone au 450-271-6128 ou par courriel à lvbarthe@hotmail.com pour plus d'informations.

Prenez note que les **enregistrements vidéo des assemblées à huis clos** sont disponibles sur notre site web quelques jours après qu'elles aient eu lieu dans la section *Services aux citoyens – St-Ignace vous informe*.